

Compte rendu de la réunion du bureau du SNGC du 4 février 2015

Présents

Michel Salom, Bruno Laversin, Christian Le Provost, François Pinoche, Serge Reingewirtz, Danièle Vaschalde, Michèle Hébert-Demay

Excusé

Anne David Bréard

La réunion est ouverte à 14h00 par Michel Salom.

Ordre du jour

1. Préparation de l'Assemblée Générale
2. Rôle et mission du Médecin Coordonnateur
3. Bilan des mouvements de revendication menés par l'Intersyndicale
4. Audition parlementaire sur la loi Santé
5. Plan maladies neuro-végétatives.

1 –Préparation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Syndicat se tiendra le 26 mars prochain avec présentation du rapport moral et du rapport financier. La question de la succession à Michel Salom, actuel Président, sera d'actualité en 2016.

2 – Rôle et mission du Médecin Coordonnateur

- Le SNGC, à l'inverse de la FAMCCO, défend l'idée que le Médecin Coordonnateur peut être également prescripteur. Pour ce faire, le Médecin Coordonnateur doit acquérir des compétences particulières et être dans une situation singulière telle qu'un EHPAD accolé à un établissement public, des EHPAD ayant un nombre particulièrement important de lits ou encore l'absence de médecin généraliste se rendant en EHPAD du fait de la désertification médicale... Il doit s'agir d'une possibilité et non d'une obligation Le dossier n'est pas prioritaire à ce jour au niveau du niveau du Ministère.

3 – Bilan des mouvements de revendication menés par l'Intersyndicale.

L'intersyndicale « Avenir Hospitalier » est engagée dans les discussions préparatoires sur la loi santé. Le SNGC pense que l'amélioration de la qualité de travail, de la gestion de la grille salariale au long de la carrière, de la manière de concevoir les remplacements et d'intégrer la pénibilité dans les gestions de carrières sont nécessaires si l'on veut éviter les déserts médicaux au sein des structures hospitalières.

Le Président du SNGC va adresser un courriel destiné à l'ensemble des Praticiens Hospitaliers pour demander à ceux qui le désirent de représenter le syndicat dans les négociations en cours.

4 – Audition parlementaire sur la loi Santé

La question de fin de vie est traitée de façon inquiétante. Quid de la sédation en fin de vie. N'est-ce pas un pas supplémentaire vers l'euthanasie ?

5 – Plan maladies neuro-végétatives

Christian Prévost a présenté une synthèse du plan qui comprend 4 axes stratégiques :

- Soigner et accompagner tout au long de la vie et sur l'ensemble du territoire
- Favoriser l'adaptation de la société aux enjeux des maladies neuro-dégénératives et atténuer les conséquences personnelles et sociales sur la vie quotidienne
- Développer et coordonner la recherche sur les maladies neuro-dégénératives
- Faire de la gouvernance du plan un véritable outil d'innovation, de pilotage des politiques publiques et de la démocratie santé,

Ces quatre axes se déclinent eux-mêmes en 12 enjeux et 96 mesures. Il faut noter que la notion de gériatre n'apparaît à aucun moment, alors que les neurologues et les psychiatres sont cités à plusieurs reprises...c'est pour le moins inquiétant !

7- Divers

A ce jour, seul 53% des adhérents sont à jour dans leur cotisation...c'est peu, trop peu !!